

poser sa question différemment. Le député demande la raison du retard. Je me demande si ce n'est pas là un sujet de discussion. J'espère que le député voudra poser une question supplémentaire qui serait plus à propos qu'une discussion sur ce qui s'est produit au cours des quatre derniers mois.

M. Skoberg: Je vais reformuler ma question, monsieur l'Orateur. Étant donné le retard de quatre mois apporté à constituer un conseil d'arbitrage, le ministre peut-il maintenant nous dire si les négociations avancent?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail): Oui, monsieur l'Orateur, l'équipe de négociateurs se réunit aujourd'hui et rencontrera demain les représentants du CN et ceux du CP en vue d'en arriver à un règlement bientôt. Le député a raison de dire qu'il y a eu un délai indu. L'une des raisons du retard, c'est la mort prématurée du négociateur en chef des syndicats. Si le député a quelque influence sur les syndicats, nous lui serions reconnaissants de leur suggérer de retourner à la table des négociations à Montréal.

M. Skoberg: Étant donné qu'il semble y avoir eu un délai de six mois entre la création du conseil d'arbitrage et la publication du rapport de celui-ci, le ministre peut-il nous dire si l'on a prolongé le délai accordé au conseil d'arbitrage pour la publication de son rapport?

L'hon. M. Mackasey: C'est la coutume et il est normal de prolonger le mandat du conseil d'arbitrage si le président le demande, surtout quand celui-ci est un homme aussi intègre que M. Gallagher.

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Le ministre donne-t-il à entendre que le président a demandé de prolonger le délai?

L'hon. M. Mackasey: Je n'ai rien donné à entendre. J'ai dit tout simplement que le conseil d'arbitrage s'efforcera de terminer son rapport le plus tôt possible.

M. Rose: A-t-on demandé un délai supplémentaire avant de présenter le rapport et, si oui, qui l'a demandé?

L'hon. M. Mackasey: Toute demande serait légitime. Je devrai me renseigner pour voir s'il s'agit tout simplement d'une demande du président, ce qui serait régulier, à mon avis, ou si c'était une demande conjointe de toutes les parties en cause dans le différend.

M. Rose: Je demande au ministre pourquoi les négociations ne se sont pas poursuivies sans interruption en fin de semaine dernière. Le ministre le sait: le travail a été suspendu au CN et au CP dans l'Ouest.

L'hon. M. Mackasey: Je sais que les négociations ne se sont pas poursuivies sans interruption en fin de semaine et que l'honorable représentant veut sincèrement que le différend soit résolu, mais je n'aiderais sûrement pas les choses en accusant l'une ou l'autre des parties de négligence à cet égard.

LES NÉGOCIATIONS AVEC LES AUTRES SYNDICATS DE CHEMINOTS ET LE RÈGLEMENT DU DIFFÉREND

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Comme les mécaniciens attendent apparemment qu'un règlement intervienne dans le cas des 20,000 ouvriers d'atelier avant de s'entendre sur leur propre convention, le ministre peut-il nous dire si les négociations relatives à leurs revendications sont sur le point d'aboutir?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, la plupart des députés le savent, les négociations des employés de chemin de fer sont compliquées. Il n'y a pas moins de sept groupes, je crois, qui négocient simultanément avec le Canadien Pacifique et le Canadien National, et chaque convention collective se rattache d'une certaine façon aux autres. La question du député est valide. Des progrès sont accomplis non seulement dans le cas des ouvriers d'atelier, mais également dans le cas des employés sédentaires, et les deux séries de négociations ont un effet sur le litige qui met en cause les mécaniciens.

M. Alexander: Étant donné qu'une vingtaine de points contestés dans le différend des mécaniciens n'ont pas encore été réglés, le ministre peut-il dire si on lui a demandé de désigner un médiateur de l'extérieur afin de résoudre ce très grave problème?

L'hon. M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, depuis que je suis ministre du Travail, je n'ai jamais été forcé de nommer un médiateur de l'extérieur car je fais entièrement confiance aux médiateurs de mon ministère.

LE DIFFÉREND ENTRE LES MÉCANICIENS DE LOCOMOTIVE ET LES SOCIÉTÉS FERROVIAIRES—LES QUESTIONS NÉGLIGÉES PAR LE CONSEIL D'ARBITRAGE

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): En raison du temps qu'il a fallu au conseil d'arbitrage pour présenter son rapport et comme celui-ci a négligé de faire des recommandations sur les 21 points contestés concernant les règlements et les conditions de travail, le ministre peut-il dire si lui-même ou ses fonctionnaires ont été tenus au courant de la situation et si des progrès ont été réalisés dans les pourparlers sur ces 21 points contestés?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, j'ose espérer qu'on accomplit des progrès. Je demanderais à la Chambre d'être patiente à ce propos car je ne peux pas être aussi franc que je le voudrais au sujet des négociations en cours à Montréal, de crainte de nuire à leur succès.

LA LOI FÉDÉRALE SUR LE SALAIRE MINIMUM ET LES HÔTELS DU CN

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, étant donné qu'un certain nombre de conventions collectives sont en suspens en attendant une décision du gouvernement au sujet de l'application des lois fédérales en matière de salaire minimum aux hôtels du Canadien National, le ministre nous dirait-il si une telle décision est intervenue?